



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 1er octobre 2018
(Peney-le-Jorat, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée et de la Municipalité.

Il salue également la présence de Mme Dany Schaer et M. Sylvain Muller, journalistes.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 39 conseillers sont présents, 10 sont excusés et 1 est absent. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président fait part que lors d'un prochain Conseil, il soumettra une proposition émanant du bureau concernant l'envoi des documents. Le bureau va travailler dessus prochainement afin de répondre à la demande qui avait été exprimée lors du précédent Conseil.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

01. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Le procès-verbal du 11 juin 2018 suscite une remarque en page 5 :

Intervention de M. Jean-Paul Cavin : il faut écrire « **Jean-Paul Cavin rejoint les propos de Monsieur Rubin et déplore l'absence de plans** » au lieu de « Jean-Paul Cavin rejoint Monsieur Jatton, même si des plans auraient été bien ».

Le procès-verbal avec la modification du 11 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

02. Communications du Président

Le Président informe qu'il a reçu 2 courriers en relation avec le « parc naturel périurbain ». L'un émane de l'association « Parque pas mon Jorat » opposants et l'autre courrier de l'association « Jorat Toi » partisans.

Le Président annonce que le bureau souhaite mettre en place un débat informatif avec les 2 associations qui aura lieu vraisemblablement le 10 décembre prochain, juste avant le Conseil.

Le bureau va travailler sur cette organisation afin de répondre à la demande qui avait été formulée lors du précédent Conseil.

03. Communications de la Municipalité

Didier Schmid, municipal, donne un point de situation sur les thèmes mentionnés ci-dessous :

Routes de la Commune :

- Montaubion-Chardonney arrêt car postal, encore une amélioration possible, le dossier a été renvoyé au Canton pour validation ;
- les travaux AF débuteront mi-octobre.

Monsieur Schmid donne un point de situation sur les aménagements qui seront prévus à Villars-Tiercelin, même si le dossier n'est pas tout à fait complet. Il présente au moyen de plans les travaux qui seront entrepris aux endroits suivants :

- route des « Fontaines Nord », « Fontaines Centre » et « Fontaines Sud » ;
- rue des « Grand Clos Nord » et « Grand Clos Sud » ;
- route du « Moulin » ;
- rue de la « Sapelle Nord », « Sapelle Centre », et « Sapelle Sud ».

Le Président rappelle que cette présentation émane de la demande qui avait été sollicitée lors du précédent Conseil, à savoir de présenter un plan de sécurité. Le Président demande s'il y a des remarques sur cette réflexion.

Plusieurs membres de l'assemblée remercient les membres de la Municipalité pour le travail qui a été présenté, l'écoute qui a été apportée aux différentes demandes et font part qu'ils trouvent très encourageant pour l'avenir.

Plan général d'affectation « PGA » :

- plusieurs rencontres ont eu lieu avec la commission ad hoc ;
- définition du contour du territoire urbanisé ;
- préparation de l'avant-projet soumis à l'examen préalable du canton ;
- les propriétaires concernés seront contactés après le retour du canton.

Monsieur Schmid soulève que le but n'est pas de pénaliser les propriétaires. Il est optimiste concernant le dossier qui a été transmis. A ce jour, la Municipalité est dans l'attente du retour du service du développement territorial « SDT ». Il rappelle que la Commune touchera des subventions qui permettront de payer une part des frais occasionnés pour l'établissement du « PGA ». Une fois l'examen préalable accepté, les propriétaires dont les parcelles devraient être déclassés seront contactés.

Jacques Bœuf demande si la Commune a pu évaluer le pourcentage qui a dû être enlevé.

Didier Schmid n'a pas de chiffre à donner et répète que la Municipalité a essayé de limiter au maximum le dézonage.

Claude Racine, municipal, donne un point de situation sur l'avancement des travaux dans l'aile sud de l'Emetteur.

Line Gavillet, Syndique, informe que l'inauguration de l'installation des machines d'imprimerie du « Cadratin » est prévue le 3 novembre prochain. Un flyer sera distribué prochainement sous forme d'un petit journal.

04. Préavis 27-2018 Arrêté d'imposition 2019

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires. Line Gavillet, Syndique, informe qu'elle n'a rien à ajouter.

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur.

Le Président passe à l'examen de l'arrêté d'imposition, point par point.

L'ensemble du document n'amène pas de remarque particulière.

Patrick Braillard demande pour quelle raison il y a seulement un impôt pour les chiens et pas pour les autres animaux.

La Syndique répond qu'il y a un service à la population et cite en exemple les « poubelles à crottes ».

Le Président met le préavis municipal 27-2018 « Arrêté d'imposition 2019 » au vote. Il est accepté à l'unanimité.

05. Informations concernant l'EFAJE

Giuseppe Greco, municipal, donne et relate des informations sur les points suivants :

- historique EFAJE (réseau constitué le 12 décembre 2007 pour répondre aux critères de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants 2006) ;
- 31 communes du district, ainsi que la commune du Mont-sur-Lausanne sont membres, soit un total de plus de 42'000 habitants ;
- évolution des chiffres entre 2007 et 2018 ;
- structures (maman de jour, garderie et UAPE) ;
- organisation intérieure (organigramme) ;
- comparaison des coûts liés à l'administratif, accueil familial de jour, accueil préscolaire et accueil parascolaire.

La plupart de ces thèmes peuvent être visionnés sur le site officiel de l'EFAJE.

Mathilde Goumaz demande si l'offre couvre les demandes.

Monsieur Greco répond qu'actuellement ça tend à couvrir les besoins et qu'il y aura éventuellement l'ouverture de 2 autres infrastructures.

06. Communications (2^e partie)

Bernard Joss, municipal, donne un point de situation sur les thèmes cités ci-dessous :

Groupement forestier

Monsieur Joss fait part que le groupement forestier a été très occupé par les épicéas qui ont été attaqués par les scolytes à cause de la sécheresse ; cela représente un volume de bois de 2000 m3. Il rappelle que la possibilité de coupe pour le groupement est d'environ 3900 m3. Dès lors, ces attaques de scolytes auront comme conséquence une possibilité de coupe négative. Il annonce que la route entre Villars-Tiercelin et Froideville sera fermée une semaine durant les vacances scolaires en vue de travaux forestiers.

Parc naturel périurbain

Monsieur Joss rappelle l'obligation de mettre 10% de forêt en réserve d'ici à 2030 et l'opportunité de mise en commun des ressources pour créer une seule réserve et obtenir ainsi les compensations maximales.

De plus, il met en avant que le projet de parc est une vraie opportunité pour la région, en matière de :

- mise en œuvre conjointe des politiques environnementales ;
- gestion de la pression démographique à long terme ;
- promotion de l'identité joratoise au niveau national.

Aussi, il parle de la création d'emplois avec une équipe de projet, des animateurs et auxiliaires et différents prestataires de service. Concernant les animations pour la population, il informe que c'est environ 2650 personnes de la région qui en ont bénéficiés gratuitement.

Si le parc voit le jour, Monsieur Joss fait part qu'il y aura un développement concernant les infrastructures de loisirs. Concrètement pour la Commune, cela pourrait être un musée et autres activités didactiques à la maison forestière de Villars-Tiercelin et aussi des activités en complément du sentier handicap nature, sans oublier le développement de l'offre de transports en commun.

Il conclut, en rappelant qu'actuellement l'investissement est de CHF 1200.--/an pour la Commune pour un budget de CHF 475'000.--/an, que la Commune touche un loyer pour le bureau de l'équipe de projet et annonce que la compensation sera de CHF 170.--/hectare mis en réserve, soit 170.-- x 30.-- x 50 ans = CHF 263'500.-- versés à la Commune. Aussi, suite à la décision de la commune de Froideville, il informe que le projet va être redimensionné.

Françoise Gurtner informe que pour avoir participé avec ses élèves à une activité, elle n'était pas gratuite.

Bernard Joss répond qu'effectivement CHF 150.-- sont demandés pour la matinée.

Claude Racine donne un point de situation concernant les préavis 2018 :

- « déchetterie » et « eau secteur émetteur » sont en préparation pour la mise à l'enquête ;
- étude de réalisation de chauffage à l'émetteur est en cours ;
- enveloppe thermique des villas de l'émetteur prévue au printemps 2019 ;
- collège de Peney-le-Jorat, les travaux avancent bien et les appartements seront disponibles au printemps 2019.

Frédy-Daniel Grossen demande si le SDT est devenu raisonnable.

Monsieur Racine répond par la négative mais n'en dit pas plus.

Monsieur Racine informe que suite à la sécheresse persistante, le comité directeur de l'association AIEHJ a pris la décision de faire un avis à la population pour une restriction de consommation en eau en dehors des usages courants. Le volume des sources continue à diminuer et l'association préfère être prévoyante.

07. Divers et propositions individuelles

Le Président passe la parole à Laurence Pralong, déléguée à l'ASIRE, pour un rapport d'activités.

Laurence Pralong transmet différentes informations sur divers points tels que :

- budget 2019
- fermeture des collèges de St-Jean et du Château à Echallens
- mise en exploitation des sites de Court-Champ et Villars-le-Terroir
- mise en place des journées continue
- prestations (surveillance, activités facultatives, devoirs surveillés)
- plafond d'endettement et évolution jusqu'en 2030
- site de Poliez-Pittet (salle de gym rénovée et nouvelle UAPE)
- transports
- réorganisation des Conseils d'établissement Sud et Nord vu le nouvel établissement « Villars-le-Terroir-Poliez-Pittet » (les 2 Cet sont en train d'élaborer une proposition, probablement d'un seul Conseil d'établissement pour les 4 établissements scolaires)
- réorganisation des camps et courses (le budget 2019 de l'ASIRE a intégré une augmentation du montant alloué aux camps et courses, permettant de financer 3 ou 4 camps pendant toute la scolarité obligatoire, ainsi que des courses et sorties pédagogiques)

L'ensemble de ces points sont consultables sur le site officiel de l'ASIRE dans le rapport d'activités où tout est détaillé.

Reynald Viret revient sur la magnifique présentation pour la sécurité routière à Villars-Tiercelin. Toutefois, il fait part qu'il reste encore un gros problème, celui des utilisateurs de la grande-salle qui se parquent sur la route et ainsi masquent la visibilité.

Jean-François Fivat projette une photo d'une passerelle qui se trouve sur la Menthue entre Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin. Il explique qu'elle est accessible seulement depuis Poliez-Pittet et fait part que rien n'a été aménagé côté Villars-Tiercelin (tel qu'un sentier qui permettrait de rejoindre le village). Il demande si la Commune en a connaissance.

Bernard Joss, municipal, explique que c'est la commune de Poliez-Pittet qui a décidé de déplacer cette passerelle, sans demander l'avis ni de la commune de Jorat-Menthue, ni du groupement forestier.

Jean-Marc Hermans fait remarquer que l'accès au pilier public à Sottens est souvent impossible à cause des vélos parqués à cet endroit et il demande si la Municipalité pourrait réfléchir à mettre en place une place dédiée à ceux-ci.

Didier Schmid, municipal, répond que c'est prévu. Il attend que la cabine téléphonique soit déplacée pour installer des râteliers.

Reynald Viret soumet l'idée d'utiliser la cabine téléphonique à Villars-Tiercelin comme armoire à livres, comme cela a été mis en place dans d'autres communes.

Monsieur Schmid en prend note et étudiera la proposition.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil est fixée au 10 décembre 2018 et lève la séance à 21h25.

Le Président :

Frédéric-Daniel Grossen

La Secrétaire :

Lyvia Schertenleib